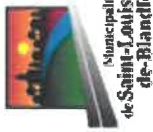




No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 7 mai 2024 à 19h00, à la salle du conseil, située au 80-1, rue principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de Monsieur Yvon Carle, maire.

Monsieur Yvon Carle, maire, préside cette séance ordinaire et les conseillers suivants sont présents :

- Madame Chantal Komlosy, conseillère n° 1
- Monsieur Marc Bédard, conseiller n° 2,
- Monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller n° 3,
- Madame Sylvie Salois, conseillère n° 4
- Madame Elisabeth Hamel, conseillère n° 5
- Madame Lucie Crête, conseillère n° 6

Est également présente, madame Martine Lebeau, greffière d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Carle, constate le quorum à 19h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(2024-05-91)

ORDRE DU JOUR

7 MAI 2024

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024
4. Présentation des comptes payés et à payer
5. Reddition de compte finale – PRABAM.
6. Demande financière PAFILR (Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air).
7. Autorisation à Mélanie Allaire pour signer les documents de reddition de compte du programme « Nouveaux horizons » pour l'octroi des contrats.
8. Autorisation à Mélanie Allaire et Marielle Coderre de signer tous les documents pour l'emploi de « Manœuvre générale » pour l'été auprès d'Emploi Canada
9. Autorisation à Mélanie Allaire de déposer une demande d'aide financière pour le 200^e anniversaire et de signer tous documents s'y rattachant.
10. Formation du comité MADA et autorisation à Mélanie Allaire de signer tous documents s'y rattachant.
11. Toilette chimique pour camp de jour
12. Travaux rue Des Riverains
13. Gravelage
14. Contrat pour l'abat-poussière
15. Fauchage des fossés
16. Balayage des rues
17. Résolution pour le marquage de rues
18. Remplacement de compresseur de la chambre froide
19. Pulvérisation contre les insectes par Extermination ABAT
20. Demande d'agrandissement du périmètre urbain

2532



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

21. Demande de modification au schéma d'aménagement auprès de la MRC pour l'agrandissement du terrain de la halte routière
22. Achat du logiciel de permis PG Solution par la MRC pour mutualisation
23. Divers ouvert
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par François appuyé par Marc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance

ADOPTÉE à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

(2024-05-92)

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marc Bédard appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

(2024-05-93)

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois appuyé par madame Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale adjointe à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DÉCLARATION DES REDDITION DE COMPTES FINALE - PRABAM

(2024-05-94)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantal Komlosy, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- **D'ENTÉRINER ET DE CONFIRMER** la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale ;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle **S'ENGAGE** à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME PAFILR

(2024-05-95)

CONSIDÉRANT que la municipalité a la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme PAFILR (Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser madame Mélanie Allaire à déposer au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFILR;
- D'autoriser madame Mélanie Allaire à signer tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. DÉCLARATION DE REDDITION DE COMPTE FINALE DU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS »

(2024-05-96)

CONSIDÉRANT que la municipalité a été acceptée dans le programme « Nouveaux horizons »;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues ont déjà été déposées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité :

- De mandater madame Mélanie Allaire à effectuer les achats prévus et acceptés par le programme;
- De mandater madame Mélanie Allaire d'octroyer certains contrats ou commandes pour obtenir les items mentionnés et acceptés par le programme;
- D'autoriser madame Mélanie Allaire à signer tous les documents nécessaires à la reddition de compte du programme « Nouveaux Horizons ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS POUR L'EMPLOI DE « MANŒUVRE GÉNÉRAL » POUR L'ÉTÉ AUPRÈS D'EMPLOI CANADA

(2024-05-97)

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficiera d'une contribution d'Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT que certains documents devront être signés entre les parties;

CONSIDÉRANT que la personne qui gère ce dossier est madame Mélanie Allaire et que madame Marielle Coderre est directrice générale adjointe ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Chantal Komlosy résolu à l'unanimité d'autoriser madame Mélanie Allaire ainsi que madame Marielle Coderre à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE 200^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que Patrimoine canadien offre de l'aide financière dans le cadre de deux volets soient : Commémorations communautaires et Fonds des legs ;

CONSIDÉRANT que la commémoration des 200 ans d'existence de la municipalité pourrait en bénéficier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité ;

– De mandater madame Mélanie Allaire pour faire la demande d'aide financière dans le cadre de ces deux volets;

– D'autoriser madame Mélanie Allaire à signer tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS (MADA) FORMATION DU COMITÉ LOCAL MADA

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d'adopter un nouveau plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT que 16 municipalités dont la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford fait partie de la démarche collective;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que l'obligation de mettre sur pied un comité MADA dans chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que vous avez nommé une personne responsable du dossier des aînés, madame Mélanie Allaire;

CONSIDÉRANT que le comité MADA de Saint-Louis-de-Blandford a pour mandat principal d'élaborer la politique MADA et le plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées à la démarche MADA seront remboursées par la MRC sous présentation des factures et ce, pour un montant maximum de 4 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité :

– Que Mélanie Allaire crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA;

(2024-05-98)

(2024-05-99)



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- Que ce comité soit sous la coordination d'un(e) des agents(es) de développement des communautés de la MRC;
- Que ce comité soit composé des personnes suivantes :
 - Marc Bédard, conseiller
 - François-Michel Bonneau Leclerc, conseiller
 - Mélanie Allaire, responsable des loisirs
 - Guylaine Provencher, citoyenne
 - Gisèle Paquette, citoyenne
 - Catherine Larose, citoyenne
 - Aline Vezina, citoyenne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOCATION DE DEUX TOILETTES CHIMIQUES POUR LE CAMP DE JOUR ET LE BASEBALL

(2024-05-100)

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à quatre compagnies ;

CONSIDÉRANT que les deux possibilités soit achat ou location ont été analysées

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Créte, appuyé par monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité :

- De procéder à la location de deux toilettes chimiques comprenant la vidange hebdomadaire et l'entretien à Fortier sanitaire;
- D'autoriser madame Mélanie Allaire à signer tous les documents nécessaires à cette location

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX SUR LA RUE DES RIVERAINS

(2024-05-101)

CONSIDÉRANT que des travaux ont été autorisés sur la rue des Riverains ;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués par l'entreprise R.M Pépin dans la semaine du 20 mai 2024,

CONSIDÉRANT que les travaux se feront, pour la phase 1, le cul-de-sac de la rue des Riverains jusqu'au rang 10.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser l'inspecteur monsieur Mario Boulanger à procéder à l'achat des tuyaux nécessaires auprès de l'entreprise SOLENO

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. GRAVELAGE

(2024-05-102)

CONSIDÉRANT que certaines routes de la municipalité requièrent un entretien périodique, soit le nivelage et le gravelage ;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour l'équipement et la matière ;

EN CONSÉQUENCE,

2536



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc appuyé par Marc et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la directrice générale adjointe à mandater l'entreprise R.M. Pépin à effectuer des travaux de nivelage ou de rechargement au besoin au prix convenu soit : niveleuse 155\$/heure, chargeuse 145\$/heure et le gravier 0-3/4 à 286\$ du voyage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(2024-05-103)

14. ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat de 27 000 litres d'abat-poussière soit ;

- Entreprise Bourget à 0,4735/litre
- Somavrac à 0,4375/litre

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantal Komlosy, appuyé par madame Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité de :

- Procéder au recalcul de la quantité nécessaire compte tenu que 0,4km ont été asphaltés;
- De procéder à l'achat des litres nécessaires d'abat-poussière auprès de l'entreprise Somavrac selon le nouveau calcul;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(2024-05-104)

15. FAUCHAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit ;

- Les entreprises Belle-Rose à 11 040,00\$
- Entreprises R.M. Pépin à 12 680,05 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat aux Entreprises Belle-Rose.
- D'autoriser la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(2024-05-105)

16. BALAYAGES DE RUES

CONSIDÉRANT la soumission reçue soit :

- Entreprise Myrroy à 160\$/heure

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Lucie Crête et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat à Entreprise Myrroy;
- D'autoriser la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires.



No de résolution
ou annotation

(2024-05-106)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. MARQUAGE DES RUES

(2024-05-106)

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé en juin 2023 pour le marquage des rues comme suit :

- Piste cyclable de la rue Principale sur 0,8 km (ligne blanche)
- Rue Principale 1,6 km (ligne jaune)
- Piste cyclable du Rand 10 sur 1,1 km (ligne blanche)
- Rang 10 sur 1,1 km (ligne jaune)
- Rang St-François sur 12,4 km (2 lignes blanches)
- Rang St-François sur 12,4 km (1 ligne jaune)
- Intersections (3)
- Lignes d'arrêt Rang Smith et route 162

CONSIDÉRANT que l'entreprise Marquage Traçage Québec est d'accord à conserver les mêmes prix que sur le contrat de l'année dernière soit un montant estimé de 16 135\$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc appuyé par Élisabeth et résolu à l'unanimité de demander à Marquage Traçage Québec de procéder aux travaux décrits dans le contrat octroyé en juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. ACHAT D'UN NOUVEAU COMPRESSEUR EN REMPLACEMENT DE CELUI DE LA CHAMBRE FROIDE

(2024-05-107)

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues soit :

- Climatisation Confort Courtois à 7 600\$
- Tergic à 8 485\$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat à Climatisation Confort Courtois
- D'autoriser la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. PULVÉRISATION CONTRE LES INSECTES

(2024-05-108)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir le traitement contre les insectes pour la saison 2024, incluant deux traitements extérieurs;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat à Extermination Abat 2000 Inc. au montant de 595\$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

(2024-05-109)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

20. **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA AFIN DE TRANSFORMER UNE PORTION DE L'AFFECTATION URBAIN**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska indique qu'une portion du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford est en affectation agricole (voir carte en annexe) ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement cette portion du territoire est intégrée à la zone A-11, ainsi, seuls les usages agricoles y sont permis;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du périmètre urbain est en zone non-agricole selon le plan de la zone agricoles émis par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford voudrait permettre la construction résidentielle à l'intérieur de cette portion de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite autoriser les usages suivants à l'emplacement de l'affectation agricole actuelle : habitation unifamiliale isolée, habitation unifamiliale jumelée.

CONSIDÉRANT qu'il y a une augmentation de la demande du nombre de logements au sein de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marc Bédard appuyé par monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc et adopté avec le retrait de madame Lucie Crête que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford demande à la MRC d'Arthabaska de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier l'affectation agricole située à l'intérieur du périmètre urbain en affectation urbaine afin d'autoriser des usages résidentiels.

ADOPTÉ AVEC LE RETRAIT DE MADAME LUCIE CRÊTE POUR ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊT

21. **UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT AUPRÈS DE LA MRC POUR L'AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE LA HALTE ROUTIÈRE (SORTIE 228)**

Une demande a déjà été faite à la CPTAQ par le requérant. Cependant la municipalité n'ayant pas été consultée préalablement, les membres du conseil désire rencontrer le requérant avant de prendre position sur son projet.

22. **ACHAT DU LOGICIEL DE PERMIS PG SOLUTION PAR LA MRC**

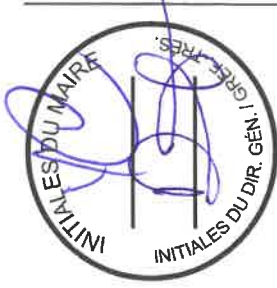
(2024-05-110)

CONSIDÉRANT que la MRC offre aux municipalités une mutualisation du logiciel de permis ;

CONSIDÉRANT que cela représente des économies considérables ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'accepter de faire partie de la mutualisation pour l'achat du logiciel de permis au montant de 870,28\$ de frais annuel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

No de résolution
ou annotation

23. DIVERS OUVERTS

Ponceau à changer dans le rang 10
Les travaux de pavage auront lieu dans le rang 11
Neufs CV ont été reçus pour le poste de directrice générale

24. PÉRIODE DE QUESTION

Myriam Michaud demande des éclaircissements sur les travaux de la rue des Riverains. Elle dit que des trous ont été creusés par la municipalité et pas fermés. Ses enfants ont tombé dedans. Elle demande des correctifs soient apportés rapidement. Elle aimerait beaucoup que le fossé soit fermé mais en priorité qu'il soit nettoyé et les trous fermés.

Ginette Morin demande le prix du nettoyage de rue. Elle demande quand les fossés seront nettoyés dans le rang 11.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc que l'assemblée soit levée à 19h52

(2024-05-111)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Daniel Tremblay, DG
au nom de Martine Lebeau*

[Signature]
Yvon Carle
Maire

[Signature]
Martine Lebeau
Greffière de la séance

Le maire, M. Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.